

DECISION N°2023/02

Objet : Installation et développement du numérique éducatif à l'école maternelle Jean Macé

Le Maire de la Commune de Plan d'Orgon,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°05/2020 en date du 15 juin 2020, accordant délégation au maire pour prendre toute décision dans les domaines respectivement énumérés par l'article L.2122-22 du CGCT, et notamment le point suivant :

«26 de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions » ;

Considérant que le dispositif lancé par le ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports « Territoires Numériques Educatifs » est confié la gestion au Département des BDR pour un montant de subvention de 12 000€ ;

Considérant qu'il y a lieu de solliciter le concours financier du Département des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif départemental « des aides aux communes », et notamment à travers la fiche n° 19 « aide au développement de la Provence numérique » ;

Considérant que la commune doit faciliter et favoriser l'accès à l'éducation numérique dès l'école maternelle aux élèves des classes élémentaires à travers l'installation de tableaux blanc numériques tactiles, de vidéoprojecteurs et de barres de son, dans ses 8 classes ;

Considérant le plan de financement qui s'établit comme suit :

- Montant HT du projet : 26 558 € HT
- Etat : 12 000€ HT
- Département : 9 246.4€ HT
- Autofinancement communale : 5 311.6€ HT

DECIDE

En exécution des pouvoirs susvisés,

Article 1 : De solliciter le concours financier du Département des Bouches-du-Rhône dans le cadre des subventions proposé par le double dispositif des « aides aux communes » et des « TNE », conformément au plan de financement sus indiqué.

Article 2 : La Directrice Générale des Services de la commune de Plan d'Orgon et le Trésor public, sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution de la présente décision ;



Fait à Plan d'Orgon,
Le 16 janvier 2023

Le Maire,
Jean-Louis LEPIAN